

# **CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**(Article L.6353-1 du Code du travail)**



Entre les soussignés :

- 1) Bénédicte-Fleur BONAUDIO, psychothérapeute enregistrée sous le numéro Z1862919Q, IAE 777, basée au 252 calle Lomo Piedras, 38 359 Ravelo, El Sauzal, Tenerife

Et

- 2) .....

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Profession : .....

Eventuellement numéro de SIRET .....

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

L'organisme de formation organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé : **Formation l'attachement, pilier de la vie, et l'Enneagramme, profils et compatibilités**

- Programme et méthodes : joints en annexe 1.
- Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail): formation 100 % online sur le site [www.profils&liens.com](http://www.profils&liens.com)
- Dates : Online toute l'année
- Durée : au rythme de l'apprenant
- Lieu : online avec des supervisions possible online et/ou en présentiel

## **Article 2 : Chronologie de la formation et étapes**

- Pas de limite. Chacun/e avancera à son rythme et validera en fin de parcours les deux tests demandés online afin d'être certifié/e.
- En cas d'échec, il lui sera proposé une ou plusieurs supervisions. Il/elle pourra retenter les tests autant de fois que nécessaire.

## **Article 3 : Dispositions financières**

En contrepartie de cette action de formation, l'élève s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût unitaire : 800 euros

Comprenant près de 30h de vidéos, 3 manuels, des fiches résumées, des questionnaires, des supervisions filmées.  
Règlement possible en 3 fois maximum.

#### **Article 4 : Modalités de règlement**

Le paiement sera réalisable online, avec envoi de la facture directement sur votre adresse email.

#### **Article 5 : Dédit ou abandon**

En cas de difficultés en cours de formation, le contenu de la formation restera à disposition du stagiaire à tout moment et il pourra le reprendre à sa guise même plus tard.

Les sommes engagées ne pourront être remboursées sauf cas de force majeure démontrée (relevant de la santé) et intervenue dans un délai de 1 mois après le premier règlement de la formation.

#### **Article 6 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal du lieu de référence sera compétent pour régler ledit litige.

Fait en double exemplaire, à.....le, .....

Pour l'organisme de formation

Pour l'apprenant

(*nom et qualité de l'apprenant  
avec la mention « Lu et  
approuvé »*)

Bénédicte-Fleur Vappereau Bonaudo, formatrice

VAPPEREAU  
Bénédicte - Fleur  
